

## Bulletin d'histoire politique

# La Maison d'industrie de Montréal (1836-1870): l'intervention des pouvoirs publics dans l'assistance et les clivages culturels

Damien Chureau



Volume 6, Number 2, Winter 1998

Question sociale, problème politique : le cas du Québec de 1836 à 1939

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063642ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063642ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique  
Comeau & Nadeau Éditeurs

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Chureau, D. (1998). La Maison d'industrie de Montréal (1836-1870): l'intervention des pouvoirs publics dans l'assistance et les clivages culturels. *Bulletin d'histoire politique*, 6(2), 11–18. <https://doi.org/10.7202/1063642ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

**La Maison d'industrie de  
Montréal (1836-1870):  
l'intervention des pouvoirs publics dans  
l'assistance et les clivages culturels.**

•••

Damien Chureau  
UER d'histoire, Université d'Angers

Montréal voit se développer au 19<sup>e</sup> siècle, comme dans le reste du monde occidental, une nouvelle forme de pauvreté qui prend des proportions importantes dans ce contexte particulier: l'hiver développe le chômage (inactivités du port) et sa rigueur rend problématique la situation des sans-abri. Le Bas-Canada se trouve également confronté progressivement à la présence massive de migrants qui n'ont pu s'insérer dans l'économie avant la crise saisonnière. Les pouvoirs publics et les communautés d'habitants ont rapidement cherché des solutions pour répondre à ce phénomène, autant pour se protéger que par philanthropie. La Maison d'Industrie, envisagée pour enfermer tous les pauvres et leur donner un travail afin de les rééduquer, a alors fait partie des solutions envisagées, à Montréal comme dans d'autres villes canadiennes en s'inspirant des expériences britanniques et américaines plus précoces (*Workhouse* et *Almshouse* ou *Poorhouse* à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle) (1).

Ce type d'établissement a été assez bien étudié dans ces deux pays depuis une vingtaine d'années, dans la même perspective que la prison ou les hôpitaux (2). À Montréal, cette institution reste assez mystérieuse (3). En fait, il a existé, sous le nom de «maison d'industrie», plusieurs établissements successifs et éphémères dont l'absence d'archives directes rend difficile l'étude purement institutionnelle (fonctionnement, conditions de vie internes). Si les réalisations concrètes n'ont pas vraiment abouti, les débats sur l'établissement d'une Maison d'industrie ont été au centre de la plupart des projets sociaux à Montréal jusque dans les années 1870.

Ces débats qui éclairent d'une certaine façon la situation politique prédominante à Montréal, si ce n'est dans tout le Bas-Canada (4). Ils soulèvent d'abord le problème des intervenants et des responsables potentiels de l'assistance et, à plus grande échelle, des garants de la cohésion de la société dans son ensemble. Dans la perspective du traitement global de tous les pauvres au sein d'une institution unique, un ensemble d'interactions s'établit entre les pouvoirs publics<sup>5</sup> et les acteurs du privé, fortement confessionnel, l'Église catholique et les confessions protestantes. Les débats qui prennent place pour résoudre un problème d'ordre social, avec la constitution d'une Maison d'industrie à Montréal, s'avèrent le catalyseur et le moteur de situations beaucoup plus larges: le refus (mais aussi et surtout la faiblesse) des pouvoirs publics à chercher à résoudre le problème de la pauvreté directement ou indirectement, alors que le projet suscite de l'intérêt, et l'incapacité des intervenants privés à collaborer, après quelques essais, pour prendre leur relais.

I. La Maison d'industrie: un «remède social» privilégié par les pouvoirs publics

Alors que les pouvoirs publics bas-canadiens sont pratiquement absents du domaine de l'assistance dans la première partie du XIX<sup>ème</sup> siècle, le projet d'une Maison d'industrie suscite pourtant leur intérêt (6).

En Grande Bretagne et aux États-Unis, les autorités publiques sont étroitement impliquées dans la gestion des *Workhouses* ou des *Almshouses*. Le système britannique est fondé sur une loi du Parlement qui confère à l'instance locale un rôle central, avec une certaine tendance à la centralisation à partir de 1834. Aux États-Unis par contre, cette politique est à l'instigation des États et des villes. La levée d'une taxe n'est pas obligatoire. Ces exemples anglo-saxons peuvent bien sûr inspirer la colonie britannique mais ils restent très critiqués par le reste de l'Occident. Les milieux philanthropiques français jugent par exemple cette intervention publique dangereuse parce qu'elle implique selon eux un droit de fait à l'assistance. En fait, l'intervention des pouvoirs publics auprès des indigents dans les pays anglo-saxons se légitime surtout par leur action répressive (enfermement à but punitif, même limité, qui sanctionne entre autres l'interdiction du vagabondage). Cette tendance se renforce d'ailleurs dans les deux pays à partir des années 1830, avec la réforme des institutions plus anciennes jugées inefficaces car trop laxistes (7). Cette situation ne se retrouve pas au Bas-Canada, malgré son statut de colonie britannique.

La première Loi des Pauvres est certes appliquée dans les provinces de l'Est du Canada actuel (Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), mais elle a été rejetée par l'assemblée du Bas-Canada en 1791, au moment même où elle est alors sévèrement remise en question en Angleterre même. Le pays ne semble d'ailleurs pas encore vraiment confronté à une pauvreté urbaine structurelle, qui entraînent comme partout la réforme des structures traditionnelles d'assistance. Cette situation change à partir des années 1815 et les débats placent désormais les pouvoirs publics au centre des réformes envisagées pour les indigents (comme pour les criminels ou les malades). Malgré quelques tentatives, les autorités se montrent incapables d'agir (8).

D'un point de vue technique, le Bas-Canada ne dispose pas de base législative et se refuse à en voter malgré certaines recommandations (9). Les autorités de la colonie sont en situation de dépendance par rapport aux autorités impériales et elles sont relativement faibles (il n'y a pas de représentant véritablement efficace au niveau local). Avant les Rébellions, l'opposition entre l'assemblée législative et le pouvoir exécutif bloque également toute initiative (10). Mais le problème institutionnel n'explique pas tout. En 1856 et 1873, des projets de loi sont également soumis à la Législature concernant les pauvres mais ils n'aboutissent pas, ou plutôt, ils sont détournés. De l'assistance des enfants et des indigents, on passe finalement à l'établissement d'institutions limitées à la délinquance juvénile (11).

Contrairement aux criminels, le traitement institutionnel du pauvre par les pouvoirs publics aboutit à une ambiguïté à laquelle les autres États occidentaux sont également confrontés: comment réformer légitimement un individu par l'isolement plus ou moins forcé, si celui-ci n'a rien commis d'illégal et s'il est libre de son destin? Si la répression ne peut être employée, l'intervention de la puissance publique peut-elle être finalement légitime (12)? Ces difficultés de fond se doublent d'une réticence à intervenir financièrement.

En général, le rejet dans l'opinion publique montréalaise de toute conception «étatique» de l'assistance n'empêche pas le développement d'un dialogue incessant entre les autorités et les réseaux philanthropiques qui se plaignent du manque d'initiative de ces autorités. En fait, les réseaux privés d'assistance refusent le secours direct des indigents par les pouvoirs publics, mais ils demandent systématiquement leur participation financière pour un projet d'envergure, que leur faiblesse empêche d'assumer seuls. Cette solution de «sous-traitance» est appliquée à Toronto où la Maison d'industrie, gérée par un corps privé et subventionnée à la fois par la province, la municipalité et les dons, est citée en exemple à Montréal.

Malgré quelques tentatives et alors que cette idée est parfois évoquée dans les débats publics, la ville de Montréal semble incapable d'intervenir réellement dans ce domaine. Outre la crainte d'être impopulaire, la levée d'une taxe générale se heurte aux divisions culturelles et religieuses. La municipalité souligne à plusieurs reprises la difficulté de s'appuyer sur une population formée de deux cultures plus ou moins rivales et regrette l'impossibilité de faire appel à une «solidarité nationale». Contrairement à ce qui se passe à Toronto, les pouvoirs publics craignent également de créer des difficultés en confiant la gestion de cet établissement à des réseaux privés distincts et concurrentiels (13).

Les débats qui se développent autour de cette question jusque dans les années 1870 expliquent en fait pourquoi l'intervention du public est si faible auprès des pauvres au Bas-Canada. La Maison d'industrie ne fait donc pas exception à l'ensemble des solutions envisagées qui sont remises entre les mains des réseaux philanthropiques catholiques et protestants. Là encore, la lourdeur des investissements pousse un temps à envisager une concertation exceptionnelle mais elle engendre rapidement une séparation définitive des initiatives.

## II. La relève des intervenants privés confessionnels: la concertation envisagée et son échec

Fortement marquée d'un caractère religieux dans le monde occidental en général (14), la gestion des sans-emploi est d'autant plus stratégique à Montréal que la présence de communautés religieuse et culturelle de même importance stimule la concurrence entre les réseaux philanthropiques. Il y va de la crédibilité et du dynamisme de chacun auprès de ses propres pauvres (il s'y ajoute également la peur du prosélytisme du concurrent). Malgré tout, le projet d'établissement d'une Maison d'industrie montre une relative bonne volonté dans la coopération, au moins jusque vers 1847.

Les communautés anglo-protestante et catholique de la ville s'intéressent à ce projet pour des raisons différentes. Jusque dans les années 1855, il semblerait que les protestants soient impuissants à répondre aux crises de subsistance liées au chômage ou à l'explosion de l'immigration. Ils bénéficient de quelques structures conséquentes, comme le Montreal General Hospital, qui sont inadaptées à cette forme de pauvreté. Le réseau philanthropique protestant aspirerait à établir un établissement global et centralisé pour faire face à ces crises. De son côté, l'Église catholique possède un réseau d'institutions

plus élaboré dès les années 1830 et dispose d'une force financière importante. Pourtant, aucune de ces institutions ne s'occupe des indigents masculins chômeurs, les «mauvais pauvres» par excellence, laissés pour compte de l'assistance (15). Elle est également confrontée à l'arrivée de plus en plus massive d'immigrants irlandais totalement démunis qui posent un problème d'intégration à cette communauté, catholique comme la majorité de ces immigrants, mais francophone.

S'ils voient dans la Maison d'industrie une solution à leurs lacunes respectives, les réseaux philanthropiques ont surtout décidé de se concerter et de collaborer pour rassembler des fonds suffisants qu'ils ne peuvent réunir seuls. Cette collaboration se concrétise pendant les hivers 1836 et 1837, avec la réalisation d'une institution mixte (gestionnaires, financiers et indigents) où les laïcs sont très majoritaires et qui aurait vraisemblablement pu se maintenir sans les Rébellions (16). Cette période troublée laisse place à une conjoncture moins favorable qui aboutit à la fin de ces projets communs en 1847 (17).

On retrouve au cœur du débat les problèmes liés à la juste participation financière de chacun et au partage des pouvoirs et des compétences. Pour la philanthropie protestante, relayée par une partie de la presse anglophone (18), l'Église catholique est riche; elle devrait aussi financer davantage le projet parce qu'elle a plus d'indigents à nourrir (surtout des Irlandais). La nouvelle assemblée propose au Séminaire de Saint-Sulpice sa contribution directe et s'adresse également à la ville pour qu'elle lève une taxe foncière (19). Le refus des Sulpiciens et de la ville en 1847 entraîne une séparation définitive. Ce manque d'enthousiasme correspond également à des approches bien différentes de la pauvreté, même si la volonté d'établir une nouvelle institution est réelle pour les deux réseaux (20).

Deux institutions distinctes parviennent à être établies plus tard (21) mais le manque de moyens les empêche de mener vraiment une politique réformatrice des «mauvais pauvres» qui a longtemps manqué à Montréal. En fait, le refus de participation des pouvoirs publics et l'impossibilité des réseaux philanthropiques de coopérer ont empêché la réalisation d'un projet d'envergure, que l'on présentait jusque dans les années 1860 comme une réponse exemplaire aux problèmes sociaux. Cet échec et ses conséquences sur la situation de l'assistance à Montréal doivent être précisés. Dans les pays où il a réellement fonctionné avec des moyens importants, ce type d'institution n'a pas non plus permis la rééducation du «mauvais pauvre» et son impact effectif reste à mesurer (22).

Dans la perspective de notre réflexion, les causes de cet échec et les débats qu'ils occasionnent nous intéressent donc davantage. La question sociale — et particulièrement ici le problème de la gestion des sans emplois - ne peut pas être détachée du contexte politique qui la détermine. Le souci des laissés pour compte de la société, de ses exclus, est évidemment une question politique: *quelles responsabilités, pour quels pauvres et à l'intérieur de quelle communauté?* Les décisions de l'État et des autorités publiques restent aujourd'hui, comme au XIX<sup>ème</sup> siècle, prédisposées par leurs propres structures et par leur contexte social et culturel. Les problèmes identitaires de l'actuelle société québécoise, qui ajournent en partie de grandes orientations sociales nouvelles, en sont peut-être une certaine illustration.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Au XIX<sup>e</sup> siècle et avant les années 1880, on distingue les «bons» et les «mauvais pauvres»: ceux qui ne peuvent physiquement pas travailler, et à la rigueur ceux qui recherchent vraiment un travail; et ceux qui peuvent mais qui sont considérés comme ne le voulant pas. L'enfermement avait donc l'avantage de traiter tous les pauvres, face à la difficulté de les différencier a priori, en récompensant ceux qui cherchaient vraiment un emploi et en punissant les autres.
2. Ces recherches s'intéressent aux problèmes de la marginalité, des déviances et dans cette perspective, au traitement par l'enfermement: D. J. Rothman, *The Discovery of the Asylum, Social Order and Disorder in the New Republic*, Little, Brown and Company, Boston-Toronto, 1971, 376 p. pour les États-Unis ou M. A. Crowther pour la Grande Bretagne: *The Workhouse System (1834-1929)*, *The History of an English Social Institution*, Batsford, 1981, 305 p. Cette orientation doit beaucoup, en France, aux travaux de M. Foucault.
3. D. Chureau, *La Maison d'industrie de Montréal, 1836-1870*, mémoire de maîtrise d'Histoire, Université d'Angers, 1996.
4. Quelques sondages nous ont permis de voir que la situation de Québec, incapable d'établir une institution durable malgré les débats favorables, ressemble à celle de Montréal.
5. À ce niveau, l'action et les motivations de la province diffèrent en grande partie de la municipalité naissante de Montréal, plus sensible aux problèmes concrets liés à la présence d'indigents dans les rues. Le problème des compétences respectives du pouvoir central et de la ville de Montréal a été également fondamental dans notre travail.
6. Cette situation n'est bien sûr pas typique du Bas-Canada. Dans le cadre du libéralisme, les pouvoirs publics occidentaux se refusent en général à développer des réponses assistancielles. Les recherches sur l'assistance à Montréal constatent cette absence. H. Lapointe-Roy, *Charité bien ordonnée, le premier réseau de lutte contre la pauvreté à Montréal au XIX<sup>ème</sup> siècle*, éd. Boréal, 1987, 330 p. et J. Harvey, *Upper Class Reaction to Poverty in Midnineteenth Century Montreal : A Protestant Example*, mémoire de maîtrise de l'université McGill, 1978. J.-M. Fecteau s'est interrogé sur les causes de cette absence

pour la période antérieure à notre étude in *Un nouvel ordre des choses: a pauvreté, le crime, l'État au Québec, 1791-1840*, VLB Éditeur, 1989, pp. 39, 212-213.

7. En Grande Bretagne, la Nouvelle Loi des Pauvres de 1834 réforme la loi originale de 1601. Celle-ci a commencé à être critiquée dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle parce qu'elle paraissait inadaptée et inefficace pour réformer les pauvres (D. Rothman, op. cit., pp. 62, 180-188). Aux Etats-Unis, P. F. Clement date cette réforme à 1829 pour Philadelphie (*Welfare and the Poor in the Nineteenth Century City: Philadelphia, 1800-1854*, Faileigh Dickinson University Press, 1985, 218 p.). La coïncidence des dates est étonnante. Les premiers débats parlementaires sur la question au Bas-Canada apparaissent également à cette époque (J.C.A.B.C. 1835-1836, appendice FFF, Mercredi 17/02/1836 et Vendredi 19/02/1836).

8. J. C. Marsteller, riche armurier montréalais, meurt sans héritier en 1808, et lègue un fond à l'assemblée provinciale pour qu'elle établisse une maison d'industrie à Montréal. Le sort de ce fond illustre tout à fait l'évolution des débats sur ce thème. L'assemblée parvient à concrétiser le projet après dix années d'hésitations mais l'institution ne semble vraiment fonctionner que deux ou trois ans, à cause de la réticence des membres de la corporation désignée à assumer cette tâche. La municipalité de Montréal relance le débat en 1855, obtient le legs Marsteller de la Législature mais ne parvient pas non plus à remettre le projet dans de bonnes voies. Abandonné finalement aux initiatives privées, le fond est divisé entre les catholiques et les protestants en 1865.

9. J.C.A.B.C., 1835-1836, appendice FFF, Mercredi 17/02/1836 et Vendredi 19/02/1836.

10. J.-M. Fecteau, op. cit., pp. 212-213.

11. En 1856, deux projets concernant les indigents et les enfants aboutissent à la création d'une prison spécialisée pour les mineurs, à l'Île aux Noix. À partir de 1867, d'autres débats du même ordre donnent naissance aux Écoles de Réforme et d'Industrie chargées de la délinquance juvénile et des enfants difficiles.

12. Les institutions britanniques et américaines reposent sur une loi d'origine très ancienne de 1601 élaborée avant les revendications concernant la liberté individuelle.

13. Les pouvoirs publics cherchent à s'appuyer sur des réseaux bien établis, à la fois moins coûteux et aptes à répondre rapidement aux crises. Sur ce point, les catholiques sont bien mieux pourvus que les protestants, avec une «main d'œuvre» bon marché, les communautés religieuses.

14. Avant que l'État moderne ne prenne peu à peu la relève dans un sens plus répressif à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'Église catholique joue un rôle essentiel dans le soin des pauvres. La charité est un précepte biblique et elle est, pour l'Église catholique surtout, une forme d'intervention concrète dans la société laïcisée du XIX<sup>ème</sup> siècle. Du côté protestant, la philanthropie n'est pas directement liée à une Église particulière mais sa pensée est également fortement influencée par la morale et la religion.

15. On s'aperçoit qu'une partie de cette population finit ses journées en prison, particulièrement en hiver, à défaut d'autres structures. Pour l'opinion publique, le contact des criminels contamine et démoralise davantage ces pauvres.



16. Dans le premier bureau directeur, L.-J. Papineau côtoie le juge de paix P. Mc Gill et J. Redpath (*La Minerve*, 2/05/1836). Le souci du maintien de la paix sociale semble alors davantage compter que les clivages politiques, culturels et religieux qui prennent une place plus importante par la suite.

17. Le 22/02/1847, un groupe protestant s'est réuni pour élaborer un nouveau projet qui ne s'adresse qu'aux seuls nécessiteux de leur religion. L'opinion publique et la municipalité réagissent face à ce «sectarisme» en réunissant une nouvelle assemblée mixte et en proposant un autre projet, le 14/03/1847.

18. *The Montreal Witness*, *the Montreal Gazette*. *The Pilot* et *the Montreal Transcript* sont beaucoup plus nuancés.

19. En 1847, le Séminaire est encore seigneur de l'île de Montréal et la municipalité lui demande son accord pour la levée de cette taxe qui le concerne en premier lieu... Son silence amène celle-ci à abandonner le projet.

20. L'Église catholique préfère malgré tout soigner les indigents hors des institutions qui détruisent, selon elle, le noyau familial, lieu privilégié de la cohésion sociale (les protestants savent d'ailleurs lui reprocher ses «structures dépassées»). On retrouve cette même démarche en France dans l'oeuvre de F. Ozanam. Les difficultés de concertation entre les communautés de Montréal s'expliquent donc aussi par deux perceptions très différentes de la pauvreté et de la société dans son ensemble. Pour approfondir cette question, voir F.-X. Merrien *Face à la pauvreté*, Les éditions de l'atelier, 1994., pp. 99-135, concernant les origines religieuses des divergences franco-britanniques sur le traitement des indigents, au XIX<sup>ème</sup> siècle.

21. La *Protestant House of Industry of Refuge* (1863) et le Refuge Sainte Brigitte pour les Irlandais catholiques (1865).

22. Pour la Grande Bretagne, M. A. Crowther , *op. cit.*, conclut que ces institutions ont surtout eu un rôle répulsif pour les pauvres, en les incitant à ne compter que sur eux-mêmes (organisation de sociétés de secours mutuels par exemple).